dif ou dont on n'obtient qu'un mauvais service doit être réformé. Un bon cheval ne coûte pas plus à nourrir qu'un mauvais et rend bien plus de services.

Le régime des animaux de travail embrasse les soins de propreté et hygiéniques, leur alimentation et leur application au travail.

Nous n'entrerons pas ici dans des détails sur les *soins de propreté* que réclament les bêtes de travail et les mesures hygiéniques qu'on doit prendre relativement à la salubrité de leur habitation et des objets qui sont à leur usage, parce qu'on trouve dans le livre qui traite de l'éducation des animaux domestiques toutes les instructions qu'on peut désirer sur ce sujet.

Relativement à leur *alimentation*, nous avons également peu de considérations à présenter, parce qu'on a, dans le même livre, traité la question avec étendue. Nous croyons devoir rappeler que le mode d'alimentation a une influence bien décisive sur la vigueur et la santé des animaux, et que nous avons déjà eu occasion, dans le cours de ce livre (p. 425), d'établir que la quantité de travail qu'on tire d'un animal est presque constamment proportionnelle, dans certaines limites, à la quantité et à la qualité de ses alimens; ce qui démontre la nécessité de choisir et régler ceux-ci de manière à atteindre le plus économiquement possible le but qu'on se propose.

Enfin, dans l'*application des animaux au travail*, il ne faut jamais perdre de vue qu'ils ne sont capables que d'une certaine quantité d'action, qu'en exiger des travaux au-delà de ce qu'ils peuvent fournir suivant leur force, leur condition ou leur alimentation, c'est les user et les mettre promptement hors de service, ou mieux consommer en peu d'instans, et presque sans fruit, une valeur capitale dont, avec plus de soin, on aurait tiré des services utiles pendant un temps beaucoup plus long.

Afin d'être à même de diriger dans tous ses détails le service qui nous occupe, l'administrateur fait de *fréquentes visites* à ses animaux de travail; il les examine les uns après les autres en particulier, sous le rapport de leur bon entretien, et observe, par lui-même ou par le secours d'un homme de l'art, leur état sanitaire. Puis, il s'assure que les animaux ont reçu exactement leurs rations d'alimens, que ceux-ci ont été distribués aux époques, aux heures et de la manière déterminée par lui, qu'il n'a été commis sous ce rapport aucune faute ou infidélité, que les soins de propreté ou les pansemens qu'il a prescrits ont été donnés avec régularité, qu'on a observé avec exactitude les mesures qui ont été arrêtées pour soigner les animaux indisposés ou malades ou pour exécuter celles relatives à la salubrité des écuries, des étables et des vases ou ustensiles à l'usage des animaux, et enfin il donne tous les ordres nécessaires pour compléter ou modifier en tout ou en partie ce service.

Dans ces inspections, il examine également l'*influence du régime alimentaire* qu'il a prescrit sur la force et la santé de ses bêtes de trait; il apporte à ce régime les modifications jugées nécessaires, soit par suite des circonstances dans lesquelles se trouvent les animaux, soit à raison des saisons, des époques de l'année agricole, etc.

C'est surtout quand les *animaux sont appliqués au travail* que ces inspections sont utiles et qu'elles deviennent instructives pour l'administrateur. D'abord, avant le départ pour les champs ou pour un travail quelconque, il examine la manière dont on attelle ses animaux et s'il ne s'est pas glissé dans cette partie du service des négligences ou des abus qu'il doit s'empresser de réformer. Pendant les heures de travail, il se rend fréquemment sur les lieux, quand cela est possible, et vérifie si les attelages sont dirigés et conduits ainsi qu'il l'avait prescrit et arrêté. Il examine ensuite comment on gouverne ses animaux dans ce travail, si on les maltraite, les blesse ou les surmène, si on abuse de leur force ou si le travail marche avec l'activité qui donne en même temps un bon résultat et procure l'emploi le plus fructueux de la force des attelages sans leur faire éprouver une plus grande fatigue. Enfin, il assiste souvent au retour des champs de ses bêtes de trait, il les examine sous tous les rapports, donne tous les ordres nécessaires pour que chaque animal, soit sain, soit malade, reçoive dans cette occasion tous les soins que réclame son état et à ce que chacun d'eux trouve le bien-être qui doit rétablir ses forces épuisées. Des soins mal entendus ou de la négligence dans cette occasion tuent plus d'animaux que l'excès du travail et de la fatigue.

Afin de procéder avec régularité dans la direction du service des attelages, il est nécessaire d'avoir un *registre* dans lequel on porte d'abord des détails empruntés à l'inventaire des objets mobiliers et relatifs à chaque bête de travail, tels que son numéro d'ordre particulier et le nom qui sert à le désigner, son âge, sa taille ou son poids; on y ajoute d'autres documens utiles sur l'époque de son acquisition, ses qualités et son aptitude plus ou moins grande pour certains travaux. Dans ce même registre, on peut, à la suite de ces renseignemens ouvrir une *sorte de compte* à chaque animal, noter, chaque fois qu'il sort, l'agent auquel il a été confié et qui doit en être responsable, les heures de sortie et de retour, la quantité et la qualité du travail qu'il a fourni, les circonstances ou accidens qui ont pu se présenter pendant le cours du travail, etc. Ce registre ou livre de notes offre par la suite une foule d'élémens précieux pour faire des calculs ou des évaluations économiques.

Toutes ces mesures d'ordre ne seraient d'aucune utilité si on ne savait pas en même temps diriger avec intelligence la *partie mécanique* du service des attelages. L'administrateur devra donc, après avoir arrêté l'étendue et la nature des travaux qui devront être exécutés, ainsi que nous le dirons plus loin, déterminer le nombre des attelages qui en seront chargés, les animaux qui seront attelés, le jour et l'heure où les travaux commenceront et où ils devront être terminés, la durée des attelées et du repos, les précautions à prendre en se rendant au lieu du travail et au retour, etc. Dans l'exécution de toutes ces mesures, on cherchera autant que possible à n'atteler que le nombre d'animaux strictement nécessaire, en ayant égard à la nature des travaux, aux difficultés ou accidens qu'ils présentent, et en même temps à ce que ces travaux soient exécutés avec la perfection et la célérité désirables. On s'assurera, par des comparaisons ou en consultant l'expérience, que le mode adopté est celui qui donne à la fois les résultats les plus satisfaisans et les plus économiques.

Quand les attelages seront *envoyés au loin* et quitteront l'établissement pendant plusieurs jours, il faudra redoubler d'attention relativement aux mesures d'ordre à observer pour les diriger. C'est ainsi qu'on arrêtera, et au besoin par écrit, une instruction qu'on délivrera à l'agent chargé de la conduite des animaux, sur la longueur des étapes, le régime alimentaire en route, les soins hygiéniques, et, enfin, les mesures à prendre en cas d'accident. En général, on ne doit donner ces sortes de missions qu'à des personnes ou aides de confiance, et même s'assurer, quand cela est possible, de quelques moyens de contrôle et de vérification. Il est presque toujours désavantageux que les agens, les bêtes de trait, les instrumens ou les véhicules soient, pendant un certain temps, soustraits à la surveillance immédiate de l'administrateur.